

Si c'est le commandant de place de Longwy qui a mal transcrit sur son registre, la chose est sans importance; mais, au contraire, si c'est le colonel Turnier qui a commis l'erreur, elle peut avoir eu de fâcheuses conséquences, puisque la lecture de cette pièce ainsi modifiée devait faire croire au ministre et au maréchal de Mac-Mahon qu'il y avait eu une action le 20 août sous Metz, ce qui était inexact.

Malheureusement, la mémoire du commandant de Thionville est aussi infidèle aujourd'hui que lors de sa première déposition, et il est impossible d'éclaircir le point en litige.

Le colonel Massaroli est également rappelé. Il croit pouvoir affirmer qu'il a transcrit la dépêche telle quelle, mais il n'y a pas là une certitude absolue.

L'interrogatoire du commandant de Longwy porte ensuite sur un autre point. Nous en reproduisons les parties essentielles :

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, avez-vous souvenir des dépêches qui vous ont été montrées par Guyard, vous avez dit qu'il y en avait quatre?

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Parfaitement, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Une du général Coffinières, une du maréchal Bazaine à l'empereur...

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Et deux chiffrées.

M. LE PRÉSIDENT. — Dont l'une au ministre et l'autre au maréchal de Mac-Mahon. Ainsi, vous n'avez transmis vous-même au télégraphe que la dépêche du général Coffinières à l'empereur et au ministre de la guerre, avec cette date en tête : « Le 20, » que vous croyez avoir existé sur l'original. Vous ne vous rappelez pas si ces mots : « De la part du maréchal Bazaine », ont été mis sur la dépêche comme ils l'ont été sur votre registre?

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Cela, je ne me le rappelle pas précisément.

Le colonel Massaroli se retire.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de continuer l'audition des autres témoins, je dois informer le conseil, M. le commissaire spécial du gouvernement et M. le défenseur d'un usage que j'ai fait de mon pouvoir discrétionnaire. Devant les contradictions que nous rencontrons sur l'une des questions les plus importantes, j'ai pensé que le témoignage du maréchal de Mac-Mahon était indispensable; mais les hautes fonctions exercées par lui soulevant une difficulté au sujet de sa comparution devant le conseil, j'ai étudié les précédents et me suis conformé aux usages reçus et admis.

En conséquence, et par application de la loi, j'ai adressé une ordonnance, à M. le président du tribunal civil de Versailles, et j'ai transmis un certain nombre de questions sur les points essentiels.

Voici maintenant ces questions et les réponses de M. le président de la République, directement recueillies par M. le président du tribunal civil de Versailles :

« Première question. — Avez-vous reçu communication d'une dépêche de M. le maréchal Bazaine à l'empereur, datée du 19 août, et ainsi conçue :

« L'armée s'est battue hier, toute la journée, sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozérieulles, et les a conservées. Les 4^e et 6^e corps ont fait, vers neuf heures du soir, un changement de front, l'aile droite en arrière, pour parer à un mouvement par la droite, que des masses ennemies tentaient d'opérer, à l'aide de l'obscurité. Ce matin, j'ai fait descendre de leurs positions les 2^e et 3^e corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la Moselle, de Longeville au Sansonnet, formant une ligne courbe, passant derrière les forts de Saint-Quentin et de Plappeville.



M. DE BISMARCK.

« Les troupes sont fatiguées de ces combats incessants, qui ne leur permettent pas les soins matériels, et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. Le roi de Prusse était, ce matin, à Rezonville, avec M. de Moltke, et tout indique que l'armée prussienne va tâter la place de Metz. Je compte toujours prendre la direction du nord et me rabattre ensuite, par Montmédy, sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée; dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières, pour gagner Châlons. »

« Réponse. — J'ai reçu communication de cette dépêche.

« Deuxième question. — Où avez-vous reçu cette dépêche?

« Réponse. — J'ai reçu cette dépêche à mon quartier général, établi alors au château de Courcelles, près de Reims.

« Troisième question. — Quel jour l'avez-vous reçue?

« Réponse. — Le 22 août. Elle m'a été apportée par M. Piétri, secrétaire particulier de l'empereur, sur les dix heures et demie du matin.

« Quatrième question. — Les indications qu'elle renferme, ont-elles influé sur la direction de l'armée que vous commandiez?

« Réponse. — Au moment où cette dépêche m'a été remise, je venais de donner l'ordre de marcher dans la direction de Paris; j'ai donné immédiatement l'ordre de marcher dans la direction de Montmédy.

« Cinquième question. — Avez-vous reçu postérieurement des dépêches de M. le maréchal Bazaine, modifiant les renseignements et les indications donnés dans cette dépêche du 18 août, et qui, par suite, auraient pu exercer une certaine influence sur vos résolutions ultérieures?

« Réponse. — Je n'ai reçu aucune dépêche de M. le maréchal Bazaine, après celle qui porte la date du 19 août.

« Sixième question. — Avez-vous, notamment, reçu une dépêche de M. le maréchal Bazaine datée du 20 août, ainsi conçue :

« 20 août 1870.

« Au maréchal de Mac-Mahon.

« J'ai dû prendre position près de Metz, pour donner du repos aux soldats, et les ravitailler en vivres et en munitions.

« L'ennemi grossit toujours autour de moi et je suivrai très-probablement, pour vous rejoindre, la ligne des places du nord, et vous préviendrai de ma marche, si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

« Réponse. — Je ne me rappelle point avoir reçu cette dépêche, et il me semble impossible qu'elle m'ait échappé, puisqu'elle m'aurait permis d'arrêter le mouvement vers l'est si les circonstances m'avaient paru l'exiger.

Après la lecture de la déposition du maréchal, M. Amiot ayant terminé son examen des dépêches, répond à de nouvelles questions.

M. AMIOT. — Avant d'entrer dans les détails, je crois utile de préciser la question.

Il s'agit d'abord d'une dépêche du 18 août adressée par M. le maréchal Bazaine au maréchal de Mac-Mahon, et datée de Metz à quatre heures ou quatre heures quinze du soir. Dans l'instruction, M. le maréchal de Mac-Mahon a commencé par déclarer qu'il n'avait pas reçu cette dépêche. Ensuite, il a été un peu moins affirmatif; il a dit, je crois, qu'il ne se

rappelait pas l'avoir reçue, mais qu'il ne pouvait pas non plus affirmer ne pas l'avoir reçue; ajoutant que, s'il l'avait reçue, il se le rappellerait bien certainement, car c'était une dépêche très-importante, et il avait reçu très-peu de dépêches du maréchal Bazaine. Interrogé à ce sujet, je me suis borné à dire que si j'avais reçu une dépêche pour M. le maréchal de Mac-Mahon, je l'avais sans nul doute envoyée à son état-major. Il y a du reste un fait qui témoigne que cette dépêche est arrivée; c'est ce fait de la retransmission le même jour, dans la soirée, par le service du maréchal, de cette dépêche au ministre de la guerre. La dépêche portait, en effet, l'ordre au maréchal de Mac-Mahon de communiquer le contenu de la dépêche à l'empereur et au ministre de la guerre.

Actuellement, je me rappelle parfaitement que cette dépêche a été envoyée par le service du maréchal à huit heures du soir pour être retransmise à Paris où elle est arrivée.

Nos communications avec Metz ont été interrompues, permettez-moi de le rappeler, le 18 août, vers deux heures de l'après-midi, par Verdun, Étain, Briey; nous les avions encore par Mézières, mais elles ont été interrompues le même jour, 18, vers huit heures du soir. Le 19, dans la journée, la communication a été rétablie pendant trois quarts d'heure ou une heure au plus, je crois; c'est vers midi que je fus informé de ce fait, et il me semble nécessaire de dire au conseil que je me suis empressé d'en informer les intéressés.

J'ai aussitôt, et à deux reprises différentes, prévenu l'empereur et le maréchal que l'on pouvait communiquer avec Metz; mais malgré mon insistance, il n'en a été tenu aucun compte.

Je dois encore ajouter un détail qui m'avait d'abord échappé.

Les dépêches adressées à l'empereur étaient par nous divisées en deux catégories :

Il y avait les dépêches en clair qui étaient adressées à l'empereur directement et ouvertes par lui seul; puis, il y avait les dépêches chiffrées que l'empereur ne recevait qu'après traduction; celles-là étaient remises à M. Piétri pour être traduites.

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Amiot de ces explications; mais ce n'est pas là le sujet réel. Le point unique dont nous nous occupons en ce moment, c'est d'établir que la communication que le maréchal Bazaine avait transmise au maréchal de Mac-Mahon lui est ou ne lui est pas arrivée en temps utile. C'est la seule question qui se rattache à ce qui se débat en ce moment devant le conseil.

Si je prends la dépêche n° 34,750, qui se trouve dans le dossier, je vois que les différentes expéditions portent des annotations différentes qui semblent provenir du service télégraphique. D'abord je vois cette simple indication, — sur la première copie qui a été remise dans l'instruction : « Longwy, 22 août, quatre heures cinquante minutes départ, — ampliation. » — et, à la fin : « Reims fait. » Ensuite, dans la copie qui a été remise au mois d'octobre, je vois les mêmes indications au début : « Longwy, 22 août, quatre heures cinquante minutes, départ, — ampliation, » et puis, à la fin : « Reçu de Longwy, heure non indiquée, — transmis à Reims à dix heures trente minutes, au quartier impérial à dix heures dix minutes. »

Je me demande tout d'abord quels sont les motifs de ces variations d'indications et ce que signifient ces mots : *Reims fait*. Pour moi cela signifie : « C'est fait, » parce que, contrairement à l'habitude, en retransmettant de Paris la dépêche au quartier impérial, on l'a transmise également à Reims, qui l'avait déjà reçue. Les deux dépêches adressées au minis-

tère de la guerre sont parties de Longwy à deux minutes de distance; celle adressée au ministre de la guerre lui-même a été remise à huit heures trente-cinq minutes; celle qui ne lui a été envoyée qu'en communication n'a été remise seulement qu'à onze heures du soir, et pour la dépêche directe qui devait aller à Reims, l'heure d'arrivée n'est pas indiquée. Nous avons bien des heures de transmission, mais, d'après certaine indication, nous pouvons croire que c'est une erreur de transmission faite par hasard au véritable destinataire, c'est-à-dire que la dépêche au véritable destinataire avait dû arriver dans un délai beaucoup plus court que celui de quatre heures cinquante-deux à dix heures et demie, puisque l'expédition au destinataire : « Guerre à Paris, » lui était arrivée à huit heures trente-cinq minutes, tandis que la communication à ce même destinataire : « Guerre, » ne lui a été faite qu'à onze heures.

M. AMIOT. — Il y a deux points à examiner ici. Il y a d'abord la question de savoir comment il se fait que deux dépêches, parties à deux minutes d'intervalle de Longwy, arrivent à Paris avec une grande différence d'heure et, de plus, que la première en date arrive la dernière. Toutes ces dépêches, à mon avis, ont suivi la même voie, seulement, je rappellerai au conseil que ces dépêches, sur une certaine longueur, suivaient le fil de la compagnie de l'Est où le service télégraphique n'est pas organisé comme dans les bureaux de l'État; la rapidité dans la transmission est moins grande et la régularité est moindre; le service dans les gares est fait par le premier agent venu et non par des employés spéciaux. Par conséquent, il est possible — je ne donne ici qu'une hypothèse — que les deux dépêches aient été transmises de Longwy à Longuyon simultanément, car il y a très-peu de différence entre ces dates.

Mais il existe une prescription en télégraphie qui dit que, lorsque deux dépêches semblables sont remises simultanément, on doit donner une heure différente à chacune d'elles, afin qu'on puisse les distinguer plus tard lorsqu'il en est besoin. Ainsi on reçoit, je suppose, quatre dépêches pareilles à quatre heures cinquante minutes; on devra leur donner et on leur donnera comme date: quatre heures cinquante minutes, quatre heures cinquante et une minutes, quatre heures cinquante-deux minutes et quatre heures cinquante-trois minutes, pour qu'aucune d'elles n'indique la même heure.

Ces deux dépêches ont été déposées à Longwy à quatre heures cinquante minutes. Évidemment, pour moi, elles ont été déposées à la même heure toutes deux, et il est possible que l'employé, après avoir indiqué les heures de quatre heures cinquante minutes et de quatre heures cinquante-deux minutes, ait pris la seconde pour la transmettre la première. Il se peut encore qu'après avoir transmis ces deux dépêches à la gare suivante, on ait fait, dans cette gare, une inversion. Une fois à Mézières, cela n'était plus possible, parce qu'il y a là un bureau de l'État, faisant un service officiel, et il est de règle générale que les dépêches doivent être transmises dans l'ordre de leur arrivée.

Par conséquent, à mon avis, et en me résumant, cette différence d'heure n'a rien de surprenant, parce que ces deux dépêches empruntaient le service des gares où il faut compter avec les besoins ordinaires des compagnies de chemin de fer.

Maintenant je puis, après avoir étudié le dossier, qui m'a permis d'arriver sur beaucoup de points à une certitude absolue, donner les renseignements les plus précis sur la marche de la dépêche n° 34,750.

Cette dépêche, nous savons qu'elle a été envoyée de Longwy le 22 août, à quatre heures

cinquante minutes du soir. Elle arrive à Paris sans qu'il soit fait d'indication de l'heure d'arrivée. A Paris, ce renseignement est utile à donner, le service privé et le service officiel sont complètement distincts l'un de l'autre, et placés dans deux locaux différents. Le service officiel comprend tous les fils télégraphiques qui vont aux divers ministères; il comprenait aussi le fil qui allait au quartier impérial.

Voilà le service qui a son local spécial. Dans un autre local, se trouvent tous les autres fils télégraphiques qui communiquent avec la France et l'étranger. La dépêche 34,750 arrive à Paris; elle est adressée à Reims, — il faut le remarquer. — Elle arrive à ce cabinet où toutes les dépêches officielles communiquées passent avant toutes autres.

Le cabinet en fait un tirage, — j'ai vu cela dans le dossier, — c'est-à-dire qu'on écrit le texte de la dépêche avec une encre sympathique, un peu grasse, sur un papier léger, et qu'on prend ensuite une empreinte; après quoi on envoie ce tirage dans la salle de la télégraphie privée où aboutissent tous les fils de la province et de l'étranger, on l'envoie, — le tirage et non l'original, — à l'appareil qui communique avec Reims, et la dépêche est transmise au moyen de ce tirage qui est la reproduction *in extenso* de la dépêche. Ce tirage porte l'indication de la transmission à Reims, dix heures trente minutes.

Vous remarquerez, monsieur le président, que cette transmission a été faite dans un local différent de celui occupé par le cabinet des dépêches. Ce cabinet, en envoyant un tirage, se borne à mettre : « Reims fait », et il ne sait pas à quelle heure la dépêche sera transmise à la gare de Reims, — cela dépend de l'état de la ligne; il se contente de mentionner, sur l'original qui lui a été envoyé, ces mots : « Reims fait », c'est-à-dire l'indication qu'un tirage a été envoyé dans la salle des appareils de province pour être transmis à Reims.

Voilà l'explication, pour moi, très-nette et très-claire, que je ne pouvais donner avant-hier et que je puis soumettre aujourd'hui, avec toute certitude, au conseil.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'en est pas moins vrai qu'en ce qui concerne cette dépêche, tout est dérogation aux usages habituels, qu'il y a une foule de petits incidents qui se croisent les uns dans les autres et qui font un ensemble assez singulier.

M. AMIOT. — A mon avis, ces indications relatives à la dépêche 34,750 me paraissent parfaitement normales et à peu près certaines; il me paraît tout simple que la dépêche arrivant au cabinet où aboutit le fil du quartier général, une fois le tirage fait, soit transmise de suite au quartier impérial, et que le tirage qui prend le fil de Reims subisse un retard.

M. LE PRÉSIDENT. — La dépêche, arrivée à Reims, en admettant qu'elle ne soit arrivée qu'à dix heures et demie, a dû être remise à destination.

M. AMIOT. — En effet, la dépêche 34,750 a été remise par moi, d'une part à l'empereur; d'autre part, au destinataire.

M. LE PRÉSIDENT. — Le destinataire était le colonel Stoffel?

M. AMIOT. — Ce n'est qu'en prenant connaissance du dossier que j'ai appris que la dépêche avait été envoyée à Reims; je l'ignorais.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vois que les dépêches destinées au maréchal de Mac-Mahon lui étaient transmises et adressées directement, mais que les dépêches adressées à l'empereur, et qui ne devaient être données qu'en communication, n'étaient pas toujours envoyées par vous au maréchal. Ce n'était pas une règle absolue?

M. AMIOT. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Je voulais éclaircir ce point. Vous avez donné des explications sur la dépêche 34,750; ce sont des hypothèses très-admissibles...

M. AMIOT. — Pardon, monsieur le président, pour moi, c'est une certitude.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette dépêche n'est arrivée qu'à dix heures et demie à Reims. « Heure non indiquée » ne signifie donc rien ?

M. AMIOT. — Rien du tout. Il y a là une faute commise. Toute dépêche qui arrive doit porter l'heure de son arrivée. Quand un employé oublie de le faire, on met « heure non indiquée. » On a eu tort de ne pas mentionner cela.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une explication; mais il est vraiment singulier que ce soit cette dépêche, la plus importante, qui présente ainsi des irrégularités qui ne peuvent être expliquées qu'à force d'hypothèses.

L'audience est suspendue.

M. RABASSE, inspecteur à la préfecture de police. — Le 18 août 1870, nous fûmes, mon collègue Miès et moi, envoyés à Châlons pour nous tenir à la disposition du maréchal de Mac-Mahon et du colonel Stoffel.

Arrivés à Châlons, nous remîmes les lettres dont nous étions chargés au colonel, et le 20, un moment avant midi, on vint nous prévenir que le colonel Stoffel avait à nous parler. Miès se rendit près de lui. J'ignore ce qui s'est passé; mais mon collègue me dit en revenant : « J'ai deux réquisitions; une pour vous et une pour moi, signées par le colonel Stoffel et apostillées par le maréchal de Mac-Mahon. » Alors, je vis le colonel Stoffel et il me dit : « Vous allez vous diriger près de Metz; il me faut des nouvelles du maréchal Bazaine, nous n'en avons pas depuis deux ou trois jours. »

Le colonel nous adressa à M. Durbach, sous-chef au chemin de fer de l'Est, pour faire apostiller notre réquisition.

Nous prîmes le chemin de fer, et nous nous dirigeâmes sur Reims. Après avoir couché dans cette ville, nous quittâmes Reims le lendemain matin pour aller à Charleville-Mézières, d'où nous partîmes à trois heures et demie du matin, le 22, en nous dirigeant sur Carignan, où nous arrivâmes vers les six heures du matin. A ce moment, un train de poudre passait : ayant aperçu dans ce train le général Dejean, mon collègue Miès s'approcha de lui et il nous renvoya au commandant Magnan pour nous donner des renseignements.

Le commandant se plaignit à nous de ne pas pouvoir trouver un homme dévoué, ajoutant que, depuis quelques jours, il avait envoyé dix ou douze émissaires et qu'aucun ne lui rapportait de nouvelles. Nous redescendîmes vers la gare de Carignan avec un agent, M. Finelle, que nous avions rencontré en route et qui était chargé d'une mission pour Metz, et le chef de gare nous donna une locomotive particulière.

Nous arrivâmes sans encombre à Montmédy, où le chef de gare nous dit : « Tous les posteurs du télégraphe sont enlevés. » Néanmoins, nous continuâmes notre route jusqu'à Longuyon.

A Longuyon, on nous prévint que nous ne pourrions aller plus loin, parce que les Prussiens étaient à une très-petite distance de là.

Nous fûmes obligés de retourner sur Longwy. Pendant que nous étions dans la gare de Longwy, nous entendîmes circuler autour de nous que le commandant de cette place avait dû envoyer un émissaire du côté de Metz, un jour ou deux avant notre arrivée, et que cet émissaire était de retour. Nous sommes rentrés à l'hôtel de la Gare, où Miès rédigea, autant

que je m'en rappelle, un mot que j'envoyai par un douanier, il était environ deux heures de relevée.

Quelque temps après, un brigadier des douanes vint trouver Miès, avec un mot du commandant de Longwy nous invitant à venir. Je me rendis à cette invitation, tandis que Miès restait à l'hôtel.

Je lui dis que j'étais chargé d'une mission et je montrai mon bon de réquisition signé par le colonel Stoffel.

Le commandant l'examina et me dit : « Ce papier, où l'avez-vous eu? — Au camp de Châlons, » lui répondis-je. En ce moment entra M. Guyard, commissaire cantonal de Longwy, qui me reconnut et me serra main. Lorsqu'il fut informé du motif de mon passage à Longwy, il dit au colonel Massaroli : « Vous pouvez avoir confiance en M. Rabasse, autant qu'en moi-même, et lui remettre ce que vous avez entre les mains. » M. le colonel Massaroli me donna des dépêches qui se trouvaient dans une enveloppe. Je comptai, je ne me suis pas rappelé dans l'instruction si c'était trois ou quatre dépêches, mais il devait y en avoir quatre : deux chiffrées, une moitié en chiffres, moitié en clair, et une tout en clair. Le colonel Massaroli me remit ces quatre dépêches à découvert et y ajouta une lettre qui venait du grand-duché de Luxembourg et datée du 12 ou du 14 août. « J'ai déjà, me dit-il, donné connaissance de cette lettre au camp de Châlons, soit à l'empereur, soit au maréchal de Mac-Mahon; vous la remettrez en mains propres à celui qui vous a donné votre mission. » Je pris donc ces dépêches qui étaient datées du 19 ou du 20 août et qui étaient à découvert; je les mis précieusement dans ma poche et je pris congé du colonel Massaroli. Je rejoignis alors mon collègue Miès : « Ne perdons pas de temps, lui dis-je, voyons tout de suite au télégraphe si nous pouvons faire partir ces dépêches. Nous serons ainsi déchargés de notre mission, et, dans le cas où nous serions pris par les Prussiens, nous pourrions détruire les dépêches. »

Ce qui fut dit, fut fait. Nous nous rendîmes au bureau du télégraphe; j'informai l'employé qui était là que j'étais attaché à l'état-major de M. le maréchal de Mac-Mahon, comme délégué pour les dépêches télégraphiques. L'employé copia textuellement les dépêches sous ma dictée, et je les collationnai avec lui. L'une d'elles me paraissait dire à peu près ceci : « Manque de munitions, douze à quinze mille blessés. » Celle-là venait de Plappeville sous Metz. Dans une autre, j'ai cru voir qu'on attendait du secours. Quant à celles qui étaient chiffrées, je ne pouvais les comprendre; j'ai remarqué seulement que, parmi ces quatre dépêches, il y en avait une signée ou écrite par le général Coffinières.

Bref, l'employé des télégraphes, sur ma demande, télégraphia à plusieurs centres télégraphiques pour savoir si on pouvait communiquer avec le maréchal de Mac-Mahon ou avec l'état-major général. Après quarante ou cinquante minutes d'attente, il me dit : « Oui, nous pouvons faire passer vos dépêches par Reims ou par Bethenille. »

Je chargeai alors l'employé d'expédier ces dépêches, et je lui fis écrire, après m'être entendu sur ce point avec Miès, ces mots à M. le colonel Stoffel : « Nous sommes possesseurs des originaux. Devons-nous rentrer? Réponse de suite. » C'est à quatre heures ou quatre heures cinquante minutes qu'elles sont parties de Longwy. Nous convinmes alors avec Miès d'attendre pour voir si nous recevions une réponse. Le lendemain matin, vers quatre heures du matin, nous étions couchés à l'hôtel près de la gare, lorsqu'on frappa à notre porte; Miès se leva et alla ouvrir : « Qui est là? — C'est du télégraphe. »

En effet, c'était un employé du télégraphe qui nous apportait une dépêche ou plutôt un extrait de dépêche télégraphique; la confirmation de la réception de notre dépêche, qui nous arrivait par l'état-major général et l'ordre de revenir de suite.

La voie n'étant pas sûre et les Prussiens se montrant aux environs, nous convinmes de prendre par la Belgique. Trois jours après, nous étions à Namur; nous gagnâmes Paris, puis Reims; enfin, nous arrivâmes à Reims, où était le quartier général, vers une heure ou une heure et demie du matin, dans la nuit du 25 au 26 août. Nous nous sommes aussitôt dirigés vers une maison où flottait un drapeau qui indiquait que le quartier général était là. Nous sommes entrés dans cette maison, et nous avons pénétré dans un couloir où se trouvait une cuisine à main droite. C'est là qu'était établi le quartier général du maréchal de Mac-Mahon. Une domestique vint nous dire : « Ne faites pas de bruit, parce que le maréchal est en train de travailler. » Je lui répondis que nous étions porteurs de dépêches, et elle nous répondit de nous adresser à l'officier de service. Miès passa le premier, je le suivais par derrière; nous montâmes au premier. La domestique nous avait dit : « Prenez à main droite, vous trouverez l'officier de service. » Miès frappa à une porte.

Un monsieur sortit en costume de nuit et dit : « Tiens, ce sont peut-être les deux personnes qu'on attend. » Il se dirigea alors à une porte et frappa. « Mon colonel, dit-il, voilà deux personnes qu'on doit attendre. » Je ne me rappelle pas exactement les termes dont il s'est servi, mais c'est le sens, « ... et qui sont porteurs de quelque chose. » La porte s'ouvrit; le colonel, que je ne pouvais pas reconnaître, était aussi en costume de nuit. Miès entra le premier et me dit : « Donnez vos dépêches. » Je remis les dépêches, et Miès, prenant le flambeau de la main droite, le tint pendant que ce monsieur feuilletait les dépêches. Il les remit ensuite à Miès en disant : « Nous avons connaissance de cela depuis deux jours. » Je descendis avec Miès, après avoir remis les pièces dans ma poche. On nous fit coucher dans un grenier situé dans le fond du bâtiment. Nous avons demandé après le colonel Stoffel; on nous dit : « Il ne demeure pas ici, mais il loge à quelques pas d'ici; demain, vous pourrez le voir. »

Nous nous sommes couchés, et, à huit heures du matin, le lendemain, on vint nous dire que le colonel Stoffel nous attendait. Lorsque nous sommes arrivés, le colonel Stoffel était placé dans une pièce à main gauche en entrant, par conséquent à main droite en sortant de la maison. Il y avait une grande table, espèce de table à rallonges, qui devait servir pour les repas des officiers supérieurs. Le colonel était placé au milieu de la chambre; il me fit asseoir devant lui et Miès se mit au bout de la table. Je remis mes dépêches telles que le colonel Massaroli me les avait données, sans en excepter une seule, plus la lettre venant du grand-duché de Luxembourg. Le colonel me dit : « C'est très-bien; il n'y a rien de nouveau. » Je lui répondis : « Mon colonel, voici encore une lettre que le colonel Massaroli m'a chargée de vous remettre; cette lettre était ainsi conçue (je me rappelle bien les termes de cette lettre, parce que le colonel Massaroli en avait donné lecture à Guyard en ma présence) :

« Mon colonel, je remets à M. Rabasse ces dépêches. Je vous prie d'avoir l'obligeance de vouloir bien recommander à S. Exc. le maréchal de Mac-Mahon et à S. M. l'empereur le sieur Guyard, qui a rapporté ces dépêches lui-même. Il mérite toute l'estime qu'on peut lui accorder. »

Le colonel Stoffel me répondit : « Le maréchal a bien d'autres chats à fouetter dans ce

moment. » Ce sont bien les expressions dont il s'est servi, quoique j'aie dit seulement dans l'instruction que « le maréchal avait bien autre chose à penser. »

Le colonel nous dit ensuite : « Tenez-vous prêts à midi, je vais voir Son Excellence. »

A midi précis, nous étions là. Miès parla au colonel Stoffel; je ne sais ce qu'il lui dit, mais c'était de peu d'importance. Le colonel le quitta en lui disant : « Je vous reverrai probablement ce soir. » Du moins, c'est Miès qui m'a répété ces paroles, car je n'ai pas assisté à leur entretien. Le soir, vers six heures, nous étions à dîner avec l'intendant de la maison où



LE GÉNÉRAL MONTAUDON.

habitait le maréchal. Le colonel Stoffel entra; nous étions dans la cuisine, il frappa sur l'épaule de Miès, qui sortit avec lui.

Le lendemain 27, nous partîmes pour Tourteron, le 28 pour le Chêne-Populeux; enfin, notre mission étant terminée, nous quittâmes l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, la dépêche du maréchal de Mac-Mahon, vous ne la lui avez pas adressée directement, mais au colonel Stoffel?

M. RABASSE. — J'ai adressé directement au colonel Stoffel cette dépêche en y ajoutant une demande d'instruction ainsi conçue : « Nous sommes possesseurs de l'original : Pouvons-nous rentrer? Réponse de suite. »

M. LE PRÉSIDENT. — Le commandant de la place de Longwy, M. le colonel Massaroli, ne vous a-t-il pas chargé de remettre ces dépêches au télégraphe, quand il vous les a remises?